

Contrat de maintenance

Notre palette de services comprend aussi une multitude de contrats de maintenance pour une grande partie de nos appareils. Le contrat de maintenance de votre analyseur peut être souscrit à tout moment de la vie de votre analyseur, au-delà de la période de garantie. Il vise à vous protéger de toute faiblesse d'une des pièces de l'appareil qui pourrait provoquer son immobilisation pour réparation. Un contrat de maintenance couvre toutes les réparations, sans limite de montant, pour des pannes ou des défauts qui ne sont pas dus à une mauvaise utilisation de l'appareil ou consécutives à un choc.

Ces contrats offrent le meilleur rapport qualité-prix pour la protection de vos analyseurs. Ils couvrent une durée au choix de un, deux ou trois ans. Ils n'ont pas de limite de montant à la réparation. Voici les caractéristiques principales :

- Révision annuelle avec délivrance d'un constat de vérification ;
- Vérification réalisée sur une liste complète d'échantillons ;
- Mise à niveau des programmes de l'analyseur si évolution ;
- Frais de main d'œuvre illimités ;
- Assistance téléphonique illimitée ;
- Remplacement des pièces d'usure normale.
- Sur devis complémentaire : pièces détachées défectueuses en cas de panne, consommables et accessoires ;
- Frais de transport à la charge du client ;
- Hors appareil de prêt.

Pour de plus amples informations, contactez-nous au 01 34 52 10 30 ou par courriel à l'adresse suivante : info@fondisbioritech.com